



DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **14**
Absents excusés : **2**
Absent : **0**
Exclus : **0**
Procuration : **1**

Date de
convocation :
3/04/2026

Date d'affichage :
3/04/2026

Séance du vendredi 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Barbarin Alexandra, Chipeaux Éric, Gaudron Laure, Jeannerot Fanny, Macler Frédéric, Morel Cassandre, Moser Benoît, Nappez Florian, Perrot Laura, Voisard Damien.

Absent excusé : Deuscher Maële, Germain Thierry,

Absent :

Monsieur Germain Thierry absent donne procuration à Madame Corneille Peggy

Secrétaire de séance : Barbarin Alexandra

Objet : Délibération 2026-04-04 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le conseil municipal décide :

Vu les articles 16.36 B *sexies* à 16.36 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré :

- De fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.47%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.43%
 - Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 21.66%
- Charge Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 025-212503932-20260410-20260404-DE



POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le :

13/04/2026

Publier sur papier le :

13/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot





COMMUNE : 393 MONTECHEROUX
 ARRONDISSEMENT : 25 MONTBELIARD
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MORTEAU

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	390 537	35,47	95,48	396 500	140 639	35,47	140 639
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	41 312	21,43	120,33	41 600	8 915	21,43	8 915
Taxe d'habitation (TH)	41 064	21,66	53,37	37 500	8 123	21,66	8 123
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	157 677		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu	
					(col.4 x col.2 x col.3)	(col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
				>>>	>>>	0	157 677

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	157 677 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	3 317			1 617	0	-17 265	42 979	

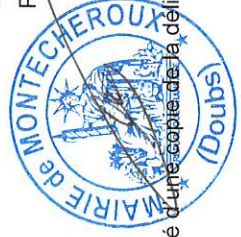
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
157 677		30 648		188 325

À BESANCON

Le 19 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CHANTAL GOUBERT

Le 13 avril 2026
 Pour la Commune



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
 Reçu en préfecture le 14/04/2026
 Publié le
 ID : 025-212503932-20260410-20260404-DE



COMMUNES PUBLIQUES

COMMUNE : 393 MONTECHEROUX
 ARRONDISSEMENT : 25 MONTBELLARD
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MORTEAU

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
Immeubles de condition modeste	193
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière sur le non bâti :	1 211
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	213
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	14 171
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	17 659
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	37 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-3 853
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	3 317

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,305599
d. Taux FB commune 2020	17,39
e. Taux FB département 2020	18,08

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départementale 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	39,79	99,48	4,00	95,48
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	25,18	127,98	7,65	120,33
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,64	59,18	5,81	53,37
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,27
b. Taux maximum de la majoration	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,67